

Or l'on sait au moins qu'il a continué régulièrement, depuis 1945, à effectuer presque chaque été des stages de saut en parachute, dans des centres dépendant du service « action » du SDEGE, à Cercotte, près d'Orléans, ou en Corse. Ce qui montre au minimum la constance de ses relations ».

2) « Les activités commerciales de Mr Foccart avant 1958 présentent une double caractéristique : d'une part l'enchevêtrement des firmes gravitant autour de la société familiale, la SAFIEX, avec lesquelles il voisine, sous-traite ou partage des locaux et des numéros de téléphone ; d'autre part, parmi ses amis la forte proportion d'anciens des « réseaux » convertis dans l'import-export.

De là à conclure que ces firmes multiples truffées de vétérans du BCRA, offrant des occasions fréquentes de voyages d'affaires et orientées de préférence vers les échanges commerciaux avec l'Afrique du Nord, l'Afrique noire et l'Europe de l'Est servaient de couverture occasionnelle à des activités de renseignement, il n'y a qu'un pas, facile à franchir pour qui connaît un peu les méthodes de recrutement oblique des « Services ».

Encore doit-on se garder d'affirmer que Mr Foccart et ses proches amis, sont en ce temps là, des agents en activité sous une couverture commerciale. Ils semblent plutôt appartenir, avec d'autres à une « réserve » bénévole qui fait profiter spontanément le SDECE de ses relations, filières et informations. (Mais la SAFIEX et d'autres petites sociétés servent aussi à alimenter les finances du RPF et, le cas échéant, à renseigner le général dont la « retraite au désert » n'a pas émoussé l'intérêt pour les affaires mondiales. Enfin elles permettent à nombre de « vétérans » de vivre, et éventuellement de prospérer en attendant le retour sans cesse espéré du « patron »).

En 1966, le SDECE (après l'affaire Ben Barka) dépend de l'armée quand à la discipline et à l'organisation, mais il sera en fait sous la coupe du président de la République (R. Dumas)

Et pour le justifier :

allocation du Premier Ministre à l'Assemblée Nationale à la séance du 6 mai 1966, parue au J.O. du 7 mai 1966, page 1141).

« Pendant près de quinze ans, le SDECE par la force des choses a été orienté vers des affaires coloniales, qu'il s'agisse de l'Afrique noire, du Maroc, de l'Indochine ou de la Tunisie, qu'il s'agisse enfin de l'Algérie et de la guerre qui y était menée ».

Les renseignements recueillis par le SDECE sont transmis à l'Elysée au spécialiste de l'Afrique c'est à dire Foccart.

« Aucun événement politique ne pourra se produire en Afrique ou dans le Tiers Monde sans que le nom de J. Foccart s'y trouve mêlé » affirme R. Dumas et pour justifier cela :

« Un leader camerounais est assassiné en Suisse. Qui est compromis dans l'assassinat ? Le commandant Mercier, représentant du SDECE, et la compromission est telle que le procureur général Dubois, honorable suisse qui avait eu quelques faiblesses pour nos services d'espionnage, s'est suicidé. Qui est compromis ? Le service du SDECE. Qui accuse-t-on ? Jacques Foccart ».

« Un complot éclate en Guinée pour renverser le président de la République guinéenne. Qui accuse-t-on ? Jacques Foccart. Où l'accuse-t-on ? A la tribune de l'ONU ».

« Le leader congolais Tshombé est mis à mal par ses compatriotes, il fait appel au général de Gaulle dans ces termes que je ne résiste pas au plaisir de vous citer : « De Gaulle est grand, moi Tshombé je suis son prophète ». Qui accuse-t-on d'avoir manigancé tout cela ? Jacques Foccart ».

« Le général Bouassa a été prévenu d'un projet d'assassinat qui se perpétrait contre le président Mobutu. Qui dénonce-t-il à la presse internationale ? Mr Jacques Foccart ».